



Eglise
catholique
de Lille

POUR

QUE CHACUN PUISSE APPROFONDIR SA FOI EN JÉSUS

L'Église ne vit que de dons.

Donnez sur 
donnons-lille.catholique.fr



Le Denier



Alteriade pour la CEF - Photo : PixelCatchers / iStock



En cette Année Sainte, nous sommes appelés à être **des pèlerins d'Espérance**. L'Église nous accompagne à chaque instant de nos vies : lors des grands moments à travers les sacrements, dans nos joies et nos épreuves par la prière et l'accompagnement, et au quotidien par son engagement auprès des plus fragiles.

Mais **savez-vous que l'Église ne reçoit aucune subvention de l'État ou du Vatican ?**
Elle ne peut vivre et agir que grâce à la générosité de ses fidèles.

C'est grâce au Denier et aux dons des fidèles que l'Église peut assurer sa mission.

À quoi sert le Denier ?

Le Denier permet au diocèse de rémunérer chaque mois les prêtres en activité. Il assure également un salaire aux laïcs embauchés par notre diocèse, en charge de l'animation pastorale, de l'accueil ou encore de la gestion et de l'administration...

Les dons au Denier financent également les compléments de retraite qui sont versés aux prêtres âgés : ce peut être pour l'aménagement de leur logement, à adapter à leurs besoins, mais aussi, bien souvent, pour assurer leur prise en charge en maison de retraite.

Le Denier sert enfin à financer les études des séminaristes, que ce soit pour leur formation ou leur logement, et les frais de formation des diacres (qui ne sont pas rémunérés, toutefois, pour le service qu'ils rendent à l'Église).

Le don n'est pas une obligation imposée par l'Église. C'est un engagement libre, un geste de foi, un acte de confiance et de gratitude. Jésus nous fait confiance.

Combien donner ?

Plus que le montant du don, c'est surtout la participation du plus grand nombre à la vie concrète de l'Église qui compte : c'est un véritable signe d'encouragement à sa mission, un geste d'appartenance à la famille des catholiques.

Quelques repères chiffrés :

90 € = 2 jours de formation d'un séminariste.

160 € = 1 semaine de complément de pension d'un prêtre retraité.

320 € = 1 semaine de traitement d'un prêtre.

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous.

Nous avons besoin de vous pour que l'Église puisse continuer à remplir sa mission.

- **Si vous donnez déjà, merci !** Vous portez la mission de l'Église avec nous.
- **Si vous ne donnez pas encore, pensez-y !** Votre don, quel que soit son montant, est un soutien précieux.
- **Et surtout, parlez-en autour de vous !** Beaucoup de catholiques ignorent encore que l'Église ne peut vivre sans leurs dons.

Le Denier, un don déductible des impôts

Si vous êtes imposable, **vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don au Denier**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Aussi, un don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale. Vous recevrez, pour ce faire, un reçu fiscal.

Pour faire un don, rendez-vous sur : www.donnons-lille.catholique.fr

Chaque don compte, chaque geste est une pierre précieuse pour bâtir l'Église d'aujourd'hui et de demain.

Merci pour votre générosité !